

de nos collègues, nous échangeâmes nos pensées, et nous fumes d'avis qu'il n'était pas possible d'accepter la condition qu'imposait le général Trochu.

Cette condition était anormale, j'en fus péniblement affecté.

Nous rendimes compte à nos collègues de notre démarche. — Les événements se précipitaient, le temps allait nous manquer.

Sur ces entrefaites, d'autres observations, sans doute, furent présentées à la régente, et le 9 août, pendant la séance, deux de mes honorables collègues du Corps législatif vinrent me proposer de faire partie d'un ministère nouveau. — Moralement j'avais été, me disaient-ils, désigné par l'assemblée préparatoire qui m'avait nommé son président et un de ses délégués auprès du gouvernement.

La France, ajoutaient-ils, était dans un plus grand danger qu'on ne pouvait supposer; il fallait, avant tout, des hommes énergiques et décidés pour faire face au péril; il s'agissait d'un acte de patriotisme, on mettait à ma disposition deux portefeuilles, l'un pour moi, l'autre pour telle personne qu'il me plairait de désigner dans le parti auquel j'appartenais.

Pour moi, la question avait un côté politique; je demandai cinq minutes pour consulter quelques-uns de mes amis, et je me rendis auprès de l'honorable M. Schneider, président, dont les idées s'accordaient avec les nôtres; je vis MM. Daru et de Talhouët, dans les rangs politiques desquels je n'ai cessé de combattre, et tous trois me firent la même réponse: « Votre acceptation sera un acte de dévouement et de courage; on ne recherche pas un portefeuille dans les situations terribles que nous traversons; mais lorsqu'il vous est offert, on ne peut refuser. »

M. le comte Daru, vice-président de la commission. — C'est vrai.

Nul, dès lors, ne pouvait m'accuser d'ambition; j'avais déjà, à cause d'une divergence d'opinion dans une question d'économie sociale, refusé, quelques mois auparavant, le ministère des travaux publics; j'en remettrais les preuves à la commission; d'ailleurs, à ce moment même, l'émeute grondait déjà sous les murs du Corps législatif, elle n'était maintenue que par l'attitude énergique du maréchal Baraguay-d'Hilliers; j'acceptai donc à l'instant, sans demander même, comme cela se pratique d'ordinaire, quels étaient les autres membres du cabinet, à puis- qu'il ne devait avoir aucun caractère politique; il était avant tout, et il restait dans son rôle: Ministère de défense nationale.

Je m'aperçus bientôt que le Corps législatif verrait avec plaisir la suppression du portefeuille des beaux-arts; l'opinion était unanime à ce sujet. Je proposai donc la suppression de ce ministère, et, en attendant la division des services, je fus appelé à le régir en même temps que celui de l'instruction publique qui m'était dévolu.

Dès la première réunion du conseil des ministres, nous organisâmes les services pour procéder à une défense énergique et intelligente.

M. J. David, ministre des travaux publics, était, avec moi, chargé de la surveillance de l'armement des fortifications, de leur approvisionnement, des travaux à exécuter dans les parties faibles qui entouraient la capitale, et de toutes les mesures à prendre dans un rayon de dix lieues, pour retarder, autant que possible, l'arrivée de l'ennemi sous les murs de Paris.

(A suivre.)

NOUVELLES DE BELGIQUE ET DE LA FRONTIÈRE.

On écrit de Courtrai :

Ce matin, vers 11 heures, deux étrangers assez proprement mis, se rendent dans le magasin du bijou Van denhoek, Grande Place, et demandent à acheter des bagues dites alliances. La fille de boutique en présence de la dame Vandenhoeck, pose sur le comptoir une bonne collection de bagues. Un des deux étrangers passe successivement sur les doigts une vingtaine de bagues, mais, ô malheur, sans une qui convient. La dame Vandenhoeck, ayant remarqué une espèce de poli dans la manche de l'étranger, le prit par le bras et une dizaine de bagues qu'il avait

dussent avoir une forme si acérée et si poignante. Prenant la main de la malade, il dit d'un ton suppliant :

« De grâce, calmez-vous, mère; pouvez-vous me parler ainsi, à moi qui vous aime tant? J'étais sorti pour... pour affaires et je pensais que Gertrude serait restée auprès de vous. »

— Elle est sortie aussi « pour affaires », répliqua la mère Robin avec ironie; mais elle a mis sa plus belle robe, sa fille des dimanches, et il n'est pas difficile de deviner quelles affaires l'appellent dehors à pareil jour... Sans doute elle est à la danse, avec les autres folles de son espèce. Que lui importe si sa tante infirme se dessèche ici d'ennui et de besoin?

— Mère, je vous le jure, Gertrude n'est pas à la danse, répondit Antoine avec chaleur; elle n'y pense guère, allez, la pauvre enfant! Je soupçonne plutôt... Mais elle n'est pas à la danse, j'en suis sûr; je viens de traverser la place et je n'ai pas vu ma cousine.

— Tu as traversé la place? Mais on fait d'où viens-tu toi-même? Juste ciel! tu l'es battu... Tes mains et ton visage sont meurtris, tes vêtements sont en lambeaux, et tu exhales une odeur de vin... Oh! malheureuse que je suis! Pendant que je demeurais seule ici, mourante de faim, tu t'enivrais dans un cabaret et tu cherchais querelle à quelque vieux comme toi!... Ne me touches pas, ne m'approche pas, car je suis furieuse!

che de l'habit qu'il portait.

ROUBAIX ET LE NORD DE LA FRANCE

Nous apprenons que la ville de Landrecies vient d'ouvrir une souscription à 50 centimes pour l'achat d'une pierre destinée à perpétuer le souvenir des victimes du bombardement du 23 janvier 1874.

La pierre sera découverte après la messe anniversaire qui sera dite le 23 janvier 1873, à dix heures du matin.

Par décret du 25 décembre 1872, ont été nommés chevaliers de la Légion d'honneur pour services rendus pendant la guerre :

MM. Aubertin, agent commercial du chemin de fer du Nord; Delebèque, ingénieur des mines, chargé du matériel de traction du chemin de fer du Nord; Méneocier, chef de gare à Reims, 23 ans de services.

A propos d'un fait qu'il nous a emprunté, le Progrès du Nord a reçu et publie la lettre suivante :

Monsieur le rédacteur,

A l'occasion de mes étrennes de nouvel an, on me fait lire dans votre honore numéro de ce jour quelques lignes qui m'ont encore fait bondir et que je vous prie de rectifier, avec votre complaisance habituelle.

Vous savez qu'en matière de contrebande une singulière renommée m'a été faite dans ma ville natale, et voilà qu'aujourd'hui Decottignies a été saisi à Toufflers, porteur de 352 livres de tabac étranger.

Ah! mais non! Aujourd'hui je suis un honorable patenté et je vous prie d'informer vos nombreux lecteurs que je n'ai aucun lien de parenté avec mon homonyme contrebandier.

Merci et salut bien dévoué.

J. H. DECOTTIGNIES.

Nous lisons dans le Propagateur, de Lille :

Il y a eu le 1^{er} janvier soir quelques scènes fâcheuses entre des militaires et des civils. La première a eu lieu rue des Maugelières; quelques citoyens ivres ont insulté et frappé trois jeunes soldats qui avaient eu le tort de les couvoyer involontairement sur le trottoir. Les militaires n'ont pas riposté. Les trois citoyens ont pris la fuite sous les huées de la foule.

Place de la Gare, un sous-officier s'est empoigné avec un civil. Celui-ci était en train de recevoir, comme on dit, une péignée complète, quand son adversaire, apercevant les sergents de ville, a pris la fuite.

Sur la place de Trévisie la scène a été plus sérieuse. Quelques cuirassiers se sont vus, paraît-il, obligés de dégalner pour avoir raison de leurs nombreux adversaires.

À la Taverne allemande, un sergent-major ivre en est venu aux mains avec un individu qui cherchait l'occasion de se mesurer avec quelqu'un. Il a été heureux de trouver un adversaire ivre qu'il a facilement renversé. Le maître de la maison s'est empressé de mettre les combattants à la raison.

Des enquêtes sont ouvertes sur tous ces faits, en général peu graves en eux-mêmes, mais qui semblent dénoter cependant une tendance de la part d'une certaine partie de la population à s'en prendre aux militaires. Il faut faire le part des circonstances. C'était hier un jour exceptionnel, mais nous devons dire que les soldats de notre garnison n'en ont pas profité pour se griser. À part, nous assure-t-on, le sergent-major de la Taverne qui était en goguette, les autres militaires en sens frais n'ont pas été les provocateurs des scènes que nous venons de rapporter.

Antoine était interdit de cette accusation imméritée et demeurait sans voix.

« Mère, balbutia-t-il enfin, vous savez bien que je ne m'enivrais jamais. A la vérité je suis entré aujourd'hui par hasard chez la Bichette et je me suis querellé avec Grand-Léopold, mais... »

— Tu l'avoues donc? sainte Vierge! Il l'avoué! s'écria la paralytique en levant les bras avec désespoir; ah! j'ai trop vécu... Prenez-moi, mon Dieu, prenez-moi!

Et elle tomba en faiblesse.

Cette fois Antoine perdit complètement la tête; il se mit à courir dans la chambre et se frappait le front de ses deux poings fermés.

« Ah! c'est trop fort, » disait-il. « Mon courage est à bout... Et moi aussi je voudrais mourir! »

Cependant il ne tarda pas à recouvrer sa présence d'esprit et s'empressa de donner des soins à sa mère. Malgré son zèle, il s'acquittait assez gauchement de cette tâche, quand Gertrude entra.

La jeune dentellière avait le sourire sur les lèvres. Enveloppée dans sa faille, elle tenait au bras un petit panier qu'elle déposa sur la table. Elle paraissait très-fatiguée et son visage ruisselait de sueur.

Quand elle reconnut l'état de sa tante, sa physionomie changea d'expression.

d'accidents, approuvés par le préfet du Nord, qu'à partir du 1^{er} janvier 1873 :

1^{re} La 3^e classe des instituteurs est supprimée, comme cela a eu lieu pour les institutrices en 1872, et le traitement minimum des instituteurs et des institutrices de 4^e classe est fixé à 800 fr.; toutefois, ce minimum est de 1,000 et de 900 fr. pour ceux et celles qui possèdent le brevet complet; 2^e le traitement des institutrices de 3^e classe est élevé de 800 fr. à 900 fr.; et 3^e les institutrices-adjointes et les institutrices-adjointes pourvus du brevet complet auront droit désormais à un traitement de 800 fr.

De cette sorte, les classements seront arrêtés comme suit :

Instituteurs.	
4 ^e classe (nombre indéterminé)...	800 fr.
3 ^e » (160)	1000 »
2 ^e » (100)	1200 »
1 ^{re} » (90)	1500 »

Institutrices.	
4 ^e classe (nombre indéterminé)...	800 fr.
3 ^e » (70)	900 »
2 ^e » (45)	1000 »
1 ^{re} » (35)	1200 »

Immédiatement 70 instituteurs qui étaient de 3^e classe, 116 institutrices qui sont aujourd'hui de 4^e classe à 700 fr. et 70 institutrices de 3^e classes à 800 fr., verront augmenter de 100 fr. le minimum qui leur est garanti.

En outre des instituteurs et des institutrices choisis parmi ceux et celles qui appartiennent à la 1^{re} classe, pourront, sous certaines conditions, être promus à des traitements de 1800 et 2000 fr., et de 1400 et 1600 fr.

Les maîtres et maîtresses que ces dispositions concernent, sont invités à adresser dans le plus bref délai à M. l'inspecteur primaire, chargé de les centraliser, les renseignements nécessaires pour en assurer l'exécution.

Conseil municipal de Roubaix

Séance du 5 novembre.

Présidence de M. Dégnaucourt, maire.

Le Conseil procède à l'élection de son secrétaire pour la session.

M. Ch. Junker, nommé secrétaire, prend place au bureau; il donne lecture :

1^o Du procès-verbal de la séance du 4 octobre, la rédaction en est adoptée sans discussion.

2^o Du procès-verbal de la séance du 9 octobre.

Une interpellation de M. Louis Watine-Wattinne provoqué une rectification de paroles attribuées à M. P. Richard. La rectification est faite séance tenante, puis la rédaction modifiée est votée à l'unanimité.

M. Louis Watine-Wattinne: J'ai quelques mots à dire relativement à la société Saint-François-Régis.

M. Deleporte-Bayart, dans son exposé, déclare qu'il est à sa connaissance que la société Saint-François-Régis délivre gratuitement les papiers nécessaires aux mariages des personnes dont l'indigence n'est pas réelle. M. Deleporte-Bayart semble laisser croire que la société Saint-François-Régis n'apporte pas tous les soins nécessaires pour l'accorder le secours, pour légitimer les mariages qu'à des gens reconnus indigents, la faute ne doit pas retomber sur les membres de ladite société.

MM. les commissaires de police sont, dans leurs quartiers respectifs, chargés de se rendre à domicile, de prendre les renseignements les plus minutieux et de revêtir de leurs signatures les certificats qui constatent l'indigence. Puis le Juge de paix approuve, en exécution de l'article 6 de la loi du 10 décembre 1850.

l'accent du reproche, je l'avais sentie ma mère, pourquoi l'as-tu quittée? Tu vois ce qu'a produit ton absence!

— J'avais prié notre petite voisine Jenny de tenir compagnie à ma tante et elle me l'avait promis; mais la sottise aura mieux aimé sans doute aller à la fête pour montrer sa coiffe neuve... C'est bon, je te remercie de sa complaisance!

— Il eût mieux valu ne pas y recourir.

Gertrude fit la moue, Antoine avait un air sombre et mécontent.

La malade, grâce aux soins qu'on lui prodiguait, reprit peu à peu de connaissance.

« Antoine, dit Georges sans se retourner, débouche la bouteille qui est là dans mon panier et apporte une goutte de vin à ta mère... C'est l'épousement... la faim peut-être qui a produit cette crise. »

Antoine demeura d'abord immobile, comme s'il n'eût pas entendu; puis il s'élança vers le panier et l'ouvrit. Il trouva dedans une bouteille de vin vieux, une volaille froide, semblables à celles qui avaient servi dans sa lutte contre le maître soudeur, et quelques autres provisions moins délicates. Il versa du vin dans un verre et le remit à Gertrude en lui disant avec émotion :

« Pardonne-moi, cousine, je commence à comprendre pourquoi tu es sortie. »

service put rappeler à l'ordre le commissaire de police en défaut.

M. Deleporte-Bayart: La semaine dernière les mêmes faits se sont renouvelés et cela arrive très-souvent.

M. le maire: Qui, la semaine dernière il s'est fait un mariage avec certificats délivrés gratuitement à des personnes dont la position de femme ne réclamait pas une telle faveur. Le marié est cordonnier, ses parents sont épiciers et cabaretiens, tous patentés. J'ai saisi cette occasion pour en informer M. le commissaire central et le charger de faire des remontrances sur la manière légère dont on délivre ces certificats d'indigence.

Lecture du procès-verbal du 10 octobre 1872.

Le Conseil en adopte la rédaction sans observation.

M. le maire donne lecture d'un rapport de M. le directeur des Travaux municipaux sur l'ébouage de la ville.

M. Moise Rogier: On a nommé une commission de trois membres pour étudier cette question; je fais partie de cette commission, comment se fait-il que je n'aie pas connaissance de ce rapport? ainsi M. Moreau suffit à lui seul pour remplacer la commission.

M. le maire: La commission se compose de MM. Deleporte-Bayart, Ch. Roussel et Moise Rogier; tous trois ont été convoqués pour entendre lecture du rapport et statuer sur ses conclusions. Si vous ne vous êtes pas rendu à la réunion, il n'est pas étonnant que vous n'avez pas entendu la lecture et vous ne pouvez vous en prendre qu'à vous-même, si vous en ignorez le contenu.

D'ailleurs ce rapport est un extrait du rapport antérieur. On a dit: Pour arriver à bonne fin, il faudrait la voie régie, mais comme la ville n'a pas beaucoup de fonds, adoptions pour un moment le système par l'adjudication. On a fractionné la ville en plusieurs sections pour rendre plus facile l'adjudication de l'enlèvement. Mais les quelques amateurs qui se sont présentés se sont coalisés et n'ont pas paru à l'adjudication, de sorte que bon gré, mal gré, il faut sortir de cet état de choses et arriver à une solution. L'adjudication ne se faisant pas, il faut en venir à la voie régie.

M. Toulemonde-Nollet: Pour éviter à l'avenir que les conseillers ne soient point pris à l'improviste, je demande qu'on envoie des convocations avec l'ordre du jour à chacun de nous; de cette manière, tout ceux qui le voudront, pourront étudier les rapports, les dossiers des questions qui les intéressent plus particulièrement.

M. L. Watine-Wattinne demande le renvoi de la question à la commission. Plusieurs conseillers disent qu'il n'est pas d'usage d'envoyer des ordres du jour pour les sessions ordinaires.

M. le maire: Ne voulant pas qu'à chaque question le manque d'un ordre du jour puisse être invoqué, je vais lever la séance et vous faire convoquer avec des ordres du jour. La commission spéciale aura ainsi le temps d'étudier la question de l'ébouage.

Etat-Civil de Roubaix

NAISSANCES.

1^{er} janvier. — Eugène Cardon, à l'Époule. — Mathilde Lepouters, rue Jacquart. — Charles Debray, rue du Chemin de fer. — Augustine Stacino, rue St-Laurent.

1^{er} janvier. — Marie Néré, 3 mois, rue Bernard. — Joséphine Duchasseoir, 10 jours, rue de l'Alouette. — Flugnet, présenté sans vie, rue du Moulin de Roubaix. — Florine Lepers, 35 ans, ménagère, rue du Moulin de Roubaix. — Emile Vanneste, 26 ans, tisserand, à l'Hôpital. — Joseph Clerequo, 4 mois, rue de Flandre. — Camille Van Raendonck, 3 mois, rue de l'Époule. — Marie Nost, rue de l'Époule. — Florentine Delobrière, rue de l'Époule.

2^{er} janvier. — Clémentine Paris, 3 mois, rue Miln. — Amélie Vanden Bossche, 30 ans, ménagère, à l'Hôpital. — Rodolphe Lecheur, 22 ans, tisserand, rue de l'Époule. — Hélène Tack, 4 jours, rue de l'Époule. — Henri Dequet, 16 jours, rue de l'Époule. — Marie Danloy, 28 ans, ménagère à l'Hôpital.

3^{er} janvier. — Marie Néré, 3 mois, rue Bernard. — Joséphine Duchasseoir, 10 jours, rue de l'Alouette. — Flugnet, présenté sans vie, rue du Moulin de Roubaix. — Florine Lepers, 35 ans, ménagère, rue du Moulin de Roubaix. — Emile Vanneste, 26 ans, tisserand, à l'Hôpital. — Joseph Clerequo, 4 mois, rue de Flandre. — Camille Van Raendonck, 3 mois, rue de l'Époule. — Marie Nost, rue de l'Époule. — Florentine Delobrière, rue de l'Époule.

4^{er} janvier. — Clémentine Paris, 3 mois, rue Miln. — Amélie Vanden Bossche, 30 ans, ménagère, à l'Hôpital. — Rodolphe Lecheur, 22 ans, tisserand, rue de l'Époule. — Hélène Tack, 4 jours, rue de l'Époule. — Henri Dequet, 16 jours, rue de l'Époule. — Marie Danloy, 28 ans, ménagère à l'Hôpital.

5^{er} janvier. — Clémentine Paris, 3 mois, rue Miln. — Amélie Vanden Bossche, 30 ans, ménagère, à l'Hôpital. — Rodolphe Lecheur, 22 ans, tisserand, rue de l'Époule. — Hélène Tack, 4 jours, rue de l'Époule. — Henri Dequet, 16 jours, rue de l'Époule. — Marie Danloy, 28 ans, ménagère à l'Hôpital.

6^{er} janvier. — Clémentine Paris, 3 mois, rue Miln. — Amélie Vanden Bossche, 30 ans, ménagère, à l'Hôpital. — Rodolphe Lecheur, 22 ans, tisserand, rue de l'Époule. — Hélène Tack, 4 jours, rue de l'Époule. — Henri Dequet, 16 jours, rue de l'Époule. — Marie Danloy, 28 ans, ménagère à l'Hôpital.

7^{er} janvier. — Clémentine Paris, 3 mois, rue Miln. — Amélie Vanden Bossche, 30 ans, ménagère, à l'Hôpital. — Rodolphe Lecheur, 22 ans, tisserand, rue de l'Époule. — Hélène Tack, 4 jours, rue de l'Époule. — Henri Dequet, 16 jours, rue de l'Époule. — Marie Danloy, 28 ans, ménagère à l'Hôpital.

8^{er} janvier. — Clémentine Paris, 3 mois, rue Miln. — Amélie Vanden Bossche, 30 ans, ménagère, à l'Hôpital. — Rodolphe Lecheur, 22 ans, tisserand, rue de l'Époule. — Hélène Tack, 4 jours, rue de l'Époule. — Henri Dequet, 16 jours, rue de l'Époule. — Marie Danloy, 28 ans, ménagère à l'Hôpital.

9^{er} janvier. — Clémentine Paris, 3 mois, rue Miln. — Amélie Vanden Bossche, 30 ans, ménagère, à l'Hôpital. — Rodolphe Lecheur, 22 ans, tisserand, rue de l'Époule. — Hélène Tack, 4 jours, rue de l'Époule. — Henri Dequet, 16 jours, rue de l'Époule. — Marie Danloy, 28 ans, ménagère à l'Hôpital.

10^{er} janvier. — Clémentine Paris, 3 mois, rue Miln. — Amélie Vanden Bossche, 30 ans, ménagère, à l'Hôpital. — Rodolphe Lecheur, 22 ans, tisserand, rue de l'Époule. — Hélène Tack, 4 jours, rue de l'Époule. — Henri Dequet, 16 jours, rue de l'Époule. — Marie Danloy, 28 ans, ménagère à l'Hôpital.

11^{er} janvier. — Clémentine Paris, 3 mois, rue Miln. — Amélie Vanden Bossche, 30 ans, ménagère, à l'Hôpital. — Rodolphe Lecheur, 22 ans, tisserand, rue de l'Époule. — Hélène Tack, 4 jours, rue de l'Époule. — Henri Dequet, 16 jours, rue de l'Époule. — Marie Danloy, 28 ans, ménagère à l'Hôpital.

12^{er} janvier. — Clémentine Paris, 3 mois, rue Miln. — Amélie Vanden Bossche, 30 ans, ménagère, à l'Hôpital. — Rodolphe Lecheur, 22 ans, tisserand, rue de l'Époule. — Hélène Tack, 4 jours, rue de l'Époule. — Henri Dequet, 16 jours, rue de l'Époule. — Marie Danloy, 28 ans, ménagère à l'Hôpital.

13^{er} janvier. — Clémentine Paris, 3 mois, rue Miln. — Amélie Vanden Bossche, 30 ans, ménagère, à l'Hôpital. — Rodolphe Lecheur, 22 ans, tisserand, rue de l'Époule. — Hélène Tack, 4 jours, rue de l'Époule. — Henri Dequet, 16 jours, rue de l'Époule. — Marie Danloy, 28 ans, ménagère à l'Hôpital.

14^{er} janvier. — Clémentine Paris, 3 mois, rue Miln. — Amélie Vanden Bossche, 30 ans, ménagère, à l'Hôpital. — Rodolphe Lecheur, 22 ans, tisserand, rue de l'Époule. — Hélène Tack, 4 jours, rue de l'Époule. — Henri Dequet, 16 jours, rue de l'Époule. — Marie Danloy, 28 ans, ménagère à l'Hôpital.

15^{er} janvier. — Clémentine Paris, 3 mois, rue Miln. — Amélie Vanden Bossche, 30 ans, ménagère, à l'Hôpital. — Rodolphe Lecheur, 22 ans, tisserand, rue de l'Époule. — Hélène Tack, 4 jours, rue de l'Époule. — Henri Dequet, 16 jours, rue de l'Époule. — Marie Danloy, 28 ans, ménagère à l'Hôpital.

16^{er} janvier. — Clémentine Paris, 3 mois, rue Miln. — Amélie Vanden Bossche, 30 ans, ménagère, à l'Hôpital. — Rodolphe Lecheur, 22 ans, tisserand, rue de l'Époule. — Hélène Tack, 4 jours, rue de l'Époule. — Henri Dequet, 16 jours, rue de l'Époule. — Marie Danloy, 28 ans, ménagère à l'Hôpital.

17^{er} janvier. — Clémentine Paris, 3 mois, rue Miln. — Amélie Vanden Bossche, 30 ans, ménagère, à l'Hôpital. — Rodolphe Lecheur, 22 ans, tisserand, rue de l'Époule. — Hélène Tack, 4 jours, rue de l'Époule. — Henri Dequet, 16 jours, rue de l'Époule. — Marie Danloy, 28 ans, ménagère à l'Hôpital.

18^{er} janvier. — Clémentine Paris, 3 mois, rue Miln. — Amélie Vanden Bossche, 30 ans, ménagère, à l'Hôpital. — Rodolphe Lecheur, 22 ans, tisserand, rue de l'Époule. — Hélène Tack, 4 jours, rue de l'Époule. — Henri Dequet, 16 jours, rue de l'Époule. — Marie Danloy, 28 ans, ménagère à l'Hôpital.

19^{er} janvier. — Clémentine Paris, 3 mois, rue Miln. — Amélie Vanden Bossche, 30 ans, ménagère, à l'Hôpital. — Rodolphe Lecheur, 22 ans, tisserand, rue de l'Époule. — Hélène Tack, 4 jours, rue de l'Époule. — Henri Dequet, 16 jours, rue de l'Époule. — Marie Danloy, 28 ans, ménagère à l'Hôpital.

20^{er} janvier. — Clémentine Paris, 3 mois, rue Miln. — Amélie Vanden Bossche, 30 ans, ménagère, à l'Hôpital. — Rodolphe Lecheur, 22 ans, tisserand, rue de l'Époule. — Hélène Tack, 4 jours, rue de l'Époule. — Henri Dequet, 16 jours, rue de l'Époule. — Marie Danloy, 28 ans, ménagère à l'Hôpital.

21^{er} janvier. — Clémentine Paris, 3 mois, rue Miln. — Amélie Vanden Bossche, 30 ans, ménagère, à l'Hôpital. — Rodolphe Lecheur, 22 ans, tisserand, rue de l'Époule. — Hélène Tack, 4 jours, rue de l'Époule. — Henri Dequet, 16 jours, rue de l'Époule. — Marie Danloy, 28 ans, ménagère à l'Hôpital.

22^{er} janvier. — Clémentine Paris, 3 mois, rue Miln. — Amélie Vanden Bossche, 30 ans, ménagère, à l'Hôpital. — Rodolphe Lecheur, 22 ans, tisserand, rue de l'Époule. — Hélène Tack, 4 jours, rue de l'Époule. — Henri Dequet, 16 jours, rue de l'Époule. — Marie Danloy, 28 ans, ménagère à l'Hôpital.

23^{er} janvier. — Clémentine Paris, 3 mois, rue Miln. — Amélie Vanden Bossche, 30 ans, ménagère, à l'Hôpital. — Rodolphe Lecheur, 22 ans, tisserand, rue de l'Époule. — Hélène Tack, 4 jours, rue de l'Époule. — Henri Dequet, 16 jours, rue de l'Époule. — Marie Danloy, 28 ans, ménagère à l'Hôpital.

24^{er} janvier. — Clémentine Paris, 3 mois, rue Miln. — Amélie Vanden Bossche, 30 ans, ménagère, à l'Hôpital. — Rodolphe Lecheur, 22 ans, tisserand, rue de l'Époule. — Hélène Tack, 4 jours, rue de l'Époule. — Henri Dequet, 16 jours, rue de l'Époule. — Marie Danloy, 28 ans, ménagère à l'Hôpital.

25^{er} janvier. — Clémentine Paris, 3 mois, rue Miln. — Amélie Vanden Bossche, 30 ans, ménagère, à l'Hôpital. — Rodolphe Lecheur, 22 ans, tisserand, rue de l'Époule. — Hélène Tack, 4 jours, rue de l'Époule. — Henri Dequet, 16 jours, rue de l'Époule. — Marie Danloy, 28 ans, ménagère à l'Hôpital.

26^{er} janvier. — Clémentine Paris, 3 mois, rue Miln. — Amélie Vanden Bossche, 30 ans, ménagère, à l'Hôpital. — Rodolphe Lecheur, 22 ans, tisserand, rue de l'Époule. — Hélène Tack, 4 jours, rue de l'Époule. — Henri Dequet, 16 jours, rue de l'Époule. — Marie Danloy, 28 ans, ménagère à l'Hôpital.

27^{er} janvier. — Clémentine Paris, 3 mois, rue Miln. — Amélie Vanden Bossche, 30 ans, ménagère, à l'Hôpital. — Rodolphe Lecheur, 22 ans, tisserand, rue de l'Époule. — Hélène Tack, 4 jours, rue de l'Époule. — Henri Dequet, 16 jours, rue de l'Époule. — Marie Danloy, 28 ans, ménagère à l'Hôpital.

28^{er} janvier. — Clémentine Paris, 3 mois, rue Miln. — Amélie Vanden Bossche, 30 ans, ménagère, à l'Hôpital. — Rodolphe Lecheur, 22 ans, tisserand, rue de l'Époule. — Hélène Tack, 4 jours, rue de l'Époule. — Henri Dequet, 16 jours, rue de l'Époule. — Marie Danloy, 28 ans, ménagère à l'Hôpital.

29^{er} janvier. — Clémentine Paris, 3 mois, rue Miln. — Amélie Vanden Bossche, 30 ans, ménagère, à l'Hôpital. — Rodolphe Lecheur, 22 ans, tisserand, rue de l'Époule. — Hélène Tack, 4 jours, rue de l'Époule. — Henri Dequet, 16 jours, rue de l'Époule. — Marie Danloy, 28 ans, ménagère à l'Hôpital.

30^{er} janvier. — Clémentine Paris, 3 mois, rue Miln. — Amélie Vanden Bossche, 30 ans, ménagère, à l'Hôpital. — Rodolphe Lecheur, 22 ans, tisserand, rue de l'Époule. — Hélène Tack, 4 jours, rue de l'Époule. — Henri Dequet, 16 jours, rue de l